



Berne, 3 Décembre 2021

Réponse de la Suisse à l'appel à contribution de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes concernant les féminicides

Questions 1-3 :

- Aucun observatoire national du féminicide et/ou de la violence contre les femmes n'est prévu pour le moment.

Toutefois, plusieurs mesures ont été prises au niveau national pour prévenir et lutter contre la violence faite aux femmes, dont les homicides. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, la Confédération, les cantons et les organisations de la société civile ont adopté le 30 avril 2021 une [feuille de route](#) visant à renforcer la lutte contre la violence domestique et à améliorer la protection des victimes. Cette feuille de route identifie dix champs d'action prioritaires. La feuille de route formule des mesures concrètes, notamment en ce qui concerne l'emploi de dispositifs techniques. Les cantons examineront par exemple la possibilité de mettre à disposition des victimes, dans le cadre d'un projet pilote et à leur demande, un bouton d'alarme.

Le Conseil fédéral approfondira en outre le potentiel des moyens techniques dans le cadre du postulat Arslan [19.4369 | Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique. Examiner des mesures plus efficaces | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). Le Conseil fédéral publiera probablement son rapport au début de l'année 2022.

- Le Parlement s'est saisi de la question des féminicides. En effet, dans le rapport en lien avec la réalisation du postulat Graf [19.3618 | Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse. Rapport sur les causes et liste de mesures | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#), le Conseil fédéral présentera, probablement au début de l'année 2022, des mesures visant à prévenir les homicides. Une étude sur les causes des homicides dans le contexte domestique qui inclut des statistiques précises sur les victimes et les auteurs ou auteures sera aussi publiée à la même occasion.

Question 4 :

La notion de "féminicide" n'est pas définie dans l'ordre juridique suisse. La poursuite des homicides relève de la compétence des autorités pénales cantonales. Il n'existe pas de répertoire global de jugements pénaux cantonaux qui nous permettrait de faire une recherche approfondie sur les infractions qui pourraient être classées sous la notion de féminicide.

Question 5 :

Le nombre d'homicides en Suisse est publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui recense les données relatives aux homicides dans la Statistique policière de la criminalité (SPC) depuis 2009 : [Homicides: élucidations et évolution des infractions \(consommées et tentées\) selon l'instrument, nombre de prévenus et de lésés - 2009-2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#).

Les informations concernant les victimes d'homicide consommé depuis 2009 tel que le type de relation avec l'auteur ou l'auteure ou encore le sexe et l'âge de la victime peuvent être consultées ici : [Violence domestique: Victimes d'un homicide consommé, selon le type de relation, le sexe et l'âge - 2009-2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

La vue d'ensemble des homicides (y compris les tentatives) enregistrés par la police en Suisse entre 2009 et 2016, dans et hors de la sphère domestique, peut être consultée ici : [Homicides enregistrés par la police 2009-2016 Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)



Par ailleurs, une enquête supplémentaire sur les homicides 2019-2024 est en cours de réalisation. Les résultats sont attendus pour l'année 2025.

La Statistique policière de la criminalité (SPC) dénombre 143 victimes d'homicide de 2018 à 2020 en Suisse. Sur ce total, 84 (58%) avaient un lien familial ou une relation de couple avec l'auteur ou l'auteure de l'infraction ; **53 (63%) étaient des femmes, 9 (11%) étaient des hommes et 22 (26%) personnes avaient moins de 18 ans. Quant aux 44 personnes tuées au sein d'une relation de couple en cours ou terminée, il s'agissait de femmes dans 41 cas (93 %).**

Pendant la période considérée, 59 personnes ont été tuées hors de la sphère privée, c'est-à-dire par une personne avec laquelle elles n'avaient pas de lien familial ni de relation de couple.

	2018	2019	2020	Total
Victimes d'homicides	50	46	47	143
Lien familial ou relation de couple	27	29	28	84
femmes >18 ans	22	17	14	53
hommes >18 ans	2	3	4	9
personnes mineures <18 ans	3	9	10	22
Au sein du couple	16	15	11	42
ex couple	1	0	1	2
dont femmes	16	14	11	41
Pas de lien familial ou relation de couple	23	17	19	59